



Extraits de la synthèse du rapport de la Commission d'enquête du Sénat Sur le coût de l'électricité aux horizons 2035 et 2050

Les extraits de la synthèse de la Commission visent à renforcer les argumentaires de RETM en citant la Commission ou à répondre aux points qui semblent insuffisamment argumentés ou ne prenant pas en compte les propositions et les démonstrations associées de RETM..

1. Les points positifs du rapport

- L'énergie est un secteur où prévaut le temps long, la France doit donc se doter, dans les meilleurs délais, d'une programmation énergétique pluri décennale qui pourrait ensuite être déclinée dans la PPE précisant objectifs et moyens sur 5 ans ;
- Les méthodes utilisées pour comparer le coût des filières électriques souffrent d'une lacune majeure. Elles ne prennent pas en compte les « coûts systèmes », c'est-à-dire les coûts supplémentaires induits par chacune des filières pour le système électrique dans son ensemble (réseaux, flexibilités, besoins de moyens de production de secours, etc.). En prenant en compte ces « coûts systèmes », plus les scénarios de mix électriques comportent une part significative d'éolien et de photovoltaïque, plus le coût de production moyen du système est élevé ;
- Au total, à l'horizon 2035, le scénario de mix de production retenu par la commission, composé à 60 % par la filière nucléaire, permettrait de couvrir l'augmentation attendue de la consommation ;
- La commission d'enquête juge également incontournable la construction dans des conditions économiques optimisées d'un nouveau parc nucléaire de 14 réacteurs. Pour se prémunir des mésaventures passées, et alors que l'estimation du coût de construction des 6 premiers réacteurs a déjà été réévaluée de 30 % au printemps 2024, aucun effort ne doit être ménagé pour assurer la maîtrise industrielle du projet. À ce titre, la revue de maturité du programme en cours revêt une importance décisive ;
- La voie d'avenir pour une électricité décarbonée, durable et souveraine, au-delà de 2050 est dans ce cadre constituée par la filière des réacteurs à neutrons rapides (RNR). Ces RNR, qui produisent moins de déchets ultimes en consommant le plutonium, permettraient à la France de disposer d'une énergie nucléaire pour des centaines d'années, compte tenu notamment de leur capacité à utiliser l'uranium appauvri dont la France détient des stocks considérables. Mais pour être en capacité de lancer le déploiement d'un parc RNR à cet horizon, qui exige environ 30 ans, il faut dès à présent reprendre les recherches qui ont été pratiquement bloquées en 2018 (arrêt du programme Astrid) dans le cadre de décisions politiques à courte vue

2. Les constats intéressants du rapport à utiliser dans les argumentaires

- Depuis les années 2000, la consommation électrique stagne et a même reculé ces dernières années, comme le souligne le graphique suivant. Cette tendance s'inscrit dans une demande globale d'énergie en berne, comme chez nos voisins européens.
- Cela s'explique (*nota l'augmentation des coûts système*) par l'intermittence de ces modes de production et leur caractère diffus qui exigent une multiplication des raccordements au réseau.
- Ces investissements sont également induits par l'électrification des usages et par le développement de nouvelles capacités de production éoliennes et photovoltaïques
- Par ailleurs, elle recommande de limiter la rémunération des capitaux d'Enedis et de RTE et les dividendes qu'ils distribuent afin de contenir la hausse du TURPE dans les années à venir.
- Toutefois le parc éolien terrestre pourrait connaître un ralentissement de son étalement en raison des avancées technologiques permettant d'augmenter la puissance par mât. La commission d'enquête considère que l'éolien en mer constitue un pari risqué,

compte tenu des coûts réels de ces technologies, de leurs difficultés d'acceptabilité et de la faible maturité technique de l'éolien flottant. Les objectifs très ambitieux qui ont été affichés par le discours de Belfort ne pourront du reste pas être tenus. (Ce point a fait l'objet de précisions suite aux nombreuses questions des journalistes lors de la conférence de presse)

- Une accise sur l'électricité différenciée en fonction des volumes consommés
- **une réduction ciblée de la TVA appliquée à une consommation électrique de base.** Le taux de TVA serait ainsi réduit à 5,5 % pour les volumes de consommation annuels situés sous les seuils de : 4,5 MWh pour un foyer qui n'est pas chauffé à l'électricité ; 6 MWh pour un foyer chauffé à l'électricité.

3. Les affirmations à contre-argumenter

- Les projections de consommation électrique réalisées par plus d'une dizaine d'organismes convergent pour décrire une électrification des usages, en lien avec la décarbonation de nos sociétés, et une augmentation de la demande d'électricité à moyen et long terme.
- Faire de la flexibilité de production le cœur du fonctionnement du système électrique
- Avec une marge suffisante susceptible de contribuer à la sécurité d'approvisionnement et de maintenir un solde exportateur. (Ce point est une des erreurs systémiques du rapport -voir courbes correspondantes - qui omet les prix négatifs et les arrêts des réacteurs nucléaires lors de la surproduction des EnRvnc européennes)
- Depuis les années 2000 et jusqu'à la crise, les prix de l'électricité ont augmenté en raison des hausses de fiscalité.

En synthèse le rapport est centré sur la question du nucléaire et du prix (32 recommandations sur 33) et une seule sur les EnR sans d'ailleurs préciser sur quels types d'EnR il faut développer les filières industrielles.

Lien rapport complet : [Commission d'enquête portant sur la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050 | Sénat \(senat.fr\)](#)
